

2024- 98 Séance du Conseil Municipal du 7 octobre 2024
Service : Direction éducation, enfance et jeunesse
Référence : SL-M

**Objet : RENOUELEMENT DES COURS D'ECOLE - SITE LEON-BLUM ET ANNE-FRANK -
PROGRAMME - APPROBATION**

Le sept octobre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le premier octobre deux mille vingt-quatre, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Michel LUCAS, Sylvie PELLOQUIN, Jean Michel EON, Corinne CHENARD, Geneviève HAMEON, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Catherine RADIGOIS, Anne-Laure BOCHE, Olivier SCOTTO, Hélène RAUHUT-AUVINET, Julien PELTAIS, Pierre CAMUS LUTZ, Farid OULAMI, Adeline BRETIN, Olivier FRANC, Françoise FOUBERT, Mohamed BENHAMDI.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Laeticia BAR à Clotilde ROUGEOT

Yves ANDRIEUX à Anne-Laure BOCHE

Gilles PHILIPPEAU à Hélène RAUHUT-AUVINET

Jacqueline MENARD-BYRNE à Dolorès LOBO

Marie-Estelle IRISSOU à Corinne CHENARD

Julien ROUSSEAU à Pierre CAMUS-LUTZ

Patrick EVIN à Hervé LEBEAU

Olivier MICHE à Olivier SCOTTO

Absents excusés : Patrice BOLO, Yvan VALLEE, Ludivine BEN BELLAL, Sandrine GOURDON.

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de conseillers effectivement présents : 23

Secrétaire : Corinne CHENARD

Rapporteur : Clotilde Rougeot

EXPOSE

La ville de Couëron ambitionne de renouveler ses cours d'école afin de les végétaliser et les rendre plus égalitaires. Elle souhaite articuler cet engagement autour de quatre enjeux principaux : la désimperméabilisation, la végétalisation, l'inclusion et la mixité. L'inclusion et la mixité sont des piliers pour développer une société plus juste et équitable dès le plus jeune âge.

Cette orientation s'articule autour de cinq objectifs :

- lutter contre les îlots de chaleur urbains et ramener de la fraîcheur en ville,
- favoriser le développement de la biodiversité et de la nature en ville,
- favoriser des usages diversifiés afin que chaque enfant puisse évoluer selon ses envies et ses besoins,
- promouvoir de nouvelles formes de pédagogie : pouvoir sensibiliser les enfants à la nature dès le plus jeune âge,
- assurer la sécurité et le bien-être des enfants.

Le renouvellement des cours d'école s'inscrit dans une réflexion plus globale en lien avec le territoire qui l'environne et vient interroger les interactions envisageables comme l'ouverture potentielle de ces espaces sur le quartier mais également l'usage des espaces verts de proximité par les écoles.

Dans cette perspective, la ville de Couëron programme un premier projet de renouvellement global de cours d'école. Le site retenu est celui des écoles Léon-Blum (maternelle) et Anne-Frank (élémentaire). Ce projet a vocation à alimenter la réflexion portée par la Ville sur le renouvellement sur l'ensemble des cours d'école.

Dans la phase préalable à l'élaboration du programme, la Ville s'est attachée à mettre en place un processus de concertation avec l'ensemble des usagers de février à juin 2024 (enfants des deux écoles, communauté éducative et services techniques municipaux). Ce processus a permis d'établir un diagnostic partagé, de croiser les attentes et les visions et de nourrir le projet d'aménagement et de gestion des cours d'école du site en prenant en compte les contraintes.

Il convient aujourd'hui de lancer la mission de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du programme des travaux qui consiste à procéder à la requalification des cours suivantes :

- école maternelle Léon-Blum : 1 003 m² (hors préau couvert),
- école élémentaire Anne-Frank : 2 965 m² (hors préaux couverts) répartis en deux cours.

La coursive permettant d'accéder à la restauration en demi-niveau bas par des escaliers ainsi que les talus associés à la coursive sont intégrés dans le projet. Nourri des préconisations relevées dans la phase de concertation, il est retenu une modification des usages pour deux des trois cours. La cour initialement destinée à l'accueil des enfants de cycle 3 (CE2 à CM2) sera réaménagée pour les enfants scolarisés en CP et CE1 offrant ainsi une continuité et une cohérence d'espaces avec la cour contiguë des maternels.

Les travaux consisteront à requalifier les espaces supports aux activités calmes/dynamiques, de jeux, d'éveil et d'apprentissage en plein air tout en veillant l'adaptation aux âges, à l'accès à toutes et à tous (mixité et inclusion).

La désimperméabilisation d'au moins 30 % de la surface totale des trois cours sera réalisée au profit d'une végétalisation avec des plantes issues du massif armoricain. De même, les types de sols seront différenciés en privilégiant des sols meubles pour répondre au besoin des multiples activités et jeux. Les besoins en eau seront pris en compte, avec l'ajout de points d'eau techniques et pour les élèves. Des espaces de stockage seront créés pour permettre le rangement des jeux et d'équipements d'entretien.

La réalisation des travaux est projetée en deux phases : été 2025 (une cour à vocation élémentaire) et été 2026 (la cour à destination des maternels et la seconde cour élémentaire).

Le montant de l'enveloppe globale prévisionnelle de l'opération est estimé à 695 833,33 euros HT soit 835 000 euros TTC dont 510 000 euros HT, soit 612 000 euros TTC de coût de travaux (valeur juillet 2024).

La Ville sollicitera le cas échéant les différents partenaires financiers pour des demandes de subventions associées à cette opération.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L 2125-1.2, R2162-15 à R2162-26 ;

Vu l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Solidarité du 24 septembre 2024 ;

Vu l'avis du Bureau Municipal du 30 septembre 2024 ;

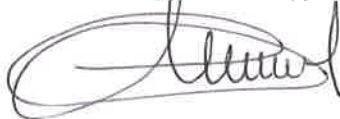
Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- approuver l'enveloppe prévisionnelle de l'opération qui s'élève à 695 833,33 euros HT soit 835 000 euros TTC dont 510 000 euros HT, soit 612 000 euros TTC de coût de travaux (valeur juillet 2024),
- valider le programme de renouvellement des cours Léon-Blum et Anne-Frank en vue de l'attribution d'un marché négocié de maîtrise d'œuvre relatif au présent projet,
- autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à solliciter toutes subventions permettant de participer au financement de l'opération,
- autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à effectuer les demandes d'autorisation d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, permis d'aménager, permis modificatif d'un permis de construire ou d'aménager ou permis de démolir) correspondantes pour les travaux relatifs à cette opération,
- autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

À Couëron, le **07 OCT. 2024**

Corinne Chénard
La secrétaire de séance



Carole Grelaud
Maire



le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du **14/10/2024** au **14/12/2024** et transmise en Préfecture le **11/10/2024**
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.